

Dell Expert Network – Conditions générales d'adhésion (Canada)

Les présentes conditions générales, y compris les documents supplémentaires qui y sont référencés (collectivement, les « **conditions** »), décrivent les avantages, les critères, les conditions, les exigences et les règles d'adhésion et de participation au programme Dell Expert Network (le « **programme** »). Ces conditions constituent un accord juridique entre vous (« **vous** » ou le « **membre** ») et Dell Technologies et ses filiales directes et indirectes (« **Dell** »). En vous inscrivant et en participant au programme, vous acceptez les présentes conditions.

Veillez conserver une copie de ces conditions générales pour vos archives. Le fait de remplir la demande d'adhésion au programme ne signifie pas ou n'implique pas que vous avez été accepté dans le programme.

Si vous avez déjà un accord existant avec Dell qui vous autorise à participer au programme, cet accord prendra automatiquement fin dès que vous aurez accepté le présent accord.

Dans ces conditions, vous verrez des références aux termes « partenaire » ou « partenaire Dell ». Bien que les membres ne puissent pas participer simultanément au programme de partenariat Dell Technologies (le « **programme de partenariat DT** »), vous pouvez avoir accès au contenu, aux outils, au matériel et aux renseignements qui sont également fournis aux participants au programme de partenariat DT. Lorsque vous acceptez les présentes conditions et que vous participez au programme, vous acceptez que les obligations et restrictions définies dans les présentes conditions qui s'appliquent aux partenaires et aux partenaires Dell concernant la conduite, l'utilisation et la protection du contenu, des outils, du matériel et des renseignements auxquels vous pouvez avoir accès s'appliquent également à vous en tant que membre, et vous acceptez par la présente de vous conformer à ces conditions.

1. **Aperçu du programme.** Le programme a été créé pour récompenser et former les conseillers en TI et les fournisseurs de services gérés qui a) utilisent les produits Dell pour fournir des services gérés à leurs clients, et/ou b) recommandent à leurs clients d'acheter des produits et des services de Dell. Les membres sont admissibles à des récompenses pour les achats admissibles (comme défini ci-dessous) et ont accès à un soutien à la vente spécialisé sur la technologie, les produits et les services Dell.

2. **Conditions d'admissibilité et de participation.** Le programme et les avantages associés ne sont offerts qu'aux entités qui acceptent les présentes conditions et qui répondent aux critères d'adhésion au programme tels que définis et déterminés par Dell à sa seule discrétion. Pour être admissible au programme et à ses avantages, vous devez être une entité commerciale qui fournit des services de technologie de l'information à des petites et moyennes entreprises (selon la détermination de Dell, à sa seule discrétion) dans le secteur privé (les « **clients finaux** »).

Les catégories suivantes ne sont pas admissibles à l'adhésion au programme :

A. Les entités participant au programme de partenariat DT ou à tout autre programme de revente ou de distribution de Dell.

B. Les entités engagées dans la revente de matériel informatique, y compris, mais sans s'y limiter, celles qui ont l'intention de revendre du matériel et celles qui utilisent un certificat d'exonération de la taxe de revente pour l'achat de matériel informatique.

Si Dell détermine que vous faites partie de l'une des catégories d'inadmissibilité susmentionnées ou que vous avez autrement violé les présentes conditions, votre adhésion au programme peut être immédiatement résiliée, et vous ne recevrez aucun avantage ou récompense liés au programme. Si Dell annule votre adhésion en raison d'une violation des présentes conditions ou d'une autre faute réelle ou raisonnablement soupçonnée, Dell se réserve le droit d'invalidiser toutes les récompenses obtenues avant la résiliation.

3. **Récompenses du programme.**

3.1 **Calcul et utilisation des récompenses.** Si vous êtes accepté dans le programme, et aussi longtemps que vous demeurez admissible au programme, vous recevrez des récompenses Dell pour chaque achat admissible (tel que défini ci-dessous), calculées en fonction de la valeur sous-totale de ces transactions (c.-à-d. avant les taxes et les frais d'expédition) (les « **récompenses** » ou les « **récompenses du programme** »). Le montant de chaque récompense est indiqué sur la page des avantages du programme du portail des membres. Votre utilisation des récompenses, ainsi que les renseignements concernant les dates d'expiration, est régie par les conditions générales de Dell Rewards qui se trouvent [ici](#).

3.2 **Achat admissible.** Le terme « **achat admissible** » désigne un achat effectué au moyen de l'une des options d'achat suivantes, et qui n'est pas retourné ultérieurement :

A. Une commande passée par vous, le membre, directement auprès de Dell, pour être utilisée dans le cadre d'un service géré pour votre client final. Ces achats ne peuvent pas être revendus ou transférés ultérieurement à un client final.

B. Une commande passée par vous, le membre, directement auprès de Dell, pour être utilisée à des fins commerciales internes.

C. Une commande passée par votre client final directement auprès de Dell, que Dell peut lier à votre compte s'il fait référence à votre entreprise ou utilise votre code de bon en ligne au moment de l'achat.

Aux fins de clarification, les achats suivants ne seront pas considérés comme des achats admissibles :

A. Tout achat effectué par une entité publique ou au profit d'une telle entité.

B. Tout achat effectué par un client final qui n'est pas lié à votre compte et qui n'a pas fourni les renseignements sur votre entreprise ou le code de bon en ligne au moment de l'achat.

C. Tout achat effectué par ou au profit d'un client final non admissible (selon la détermination de Dell), tel qu'un client final qui est membre du programme de partenariat DT, ou un client final avec lequel vous êtes affilié.

D. Tout achat effectué en violation des présentes conditions ou que Dell juge autrement frauduleux.

3.3 **Plafond des récompenses.** Les récompenses sont assujetties au plafond des récompenses trimestriel applicable indiqué sur la page des avantages du programme du portail des membres (le « **plafond des récompenses** »). Dell se réserve le droit de modifier le plafond des récompenses en tout temps. Aux fins du plafond des récompenses, le programme suivra le calendrier trimestriel fiscal de Dell.

4. **Avantages supplémentaires du programme.** En plus d'être admissibles aux récompenses, les membres peuvent recevoir un accès gratuit à des cours sur les produits et services Dell, et profiteront de l'aide d'un chargé de compte dédié qui agira comme point de contact unique concernant l'adhésion au programme et les récompenses (« **chargé de compte** »). Les membres peuvent également profiter d'avantages supplémentaires de temps à autre, tels que la participation à des événements, à des campagnes, l'accès au Centre de solutions Dell et au Centre de technologies Microsoft, ainsi que des offres spéciales.

5. **Conduite des membres.**

5.1 **Règles générales et restrictions.**

A. Vous ne pouvez pas acheter de produits Dell pour les revendre.

B. Tous les achats effectués par vous et vos clients finaux sont assujettis aux conditions générales de vente de Dell en vigueur.

C. Vous êtes entièrement responsable de toutes les recommandations que vous fournissez et des services que vous fournissez à vos clients finaux.

D. Les avantages du programme peuvent être modifiés ou annulés en tout temps par Dell, y compris les pourcentages de récompenses et le plafond des récompenses.

E. Dell se réserve le droit de modifier ou de mettre fin au programme en tout temps, et pour quelque raison que ce soit. Si Dell résilie le programme pour des raisons de commodité, vous recevrez toutes les récompenses obtenues à la date de résiliation.

F. À tout moment au cours de votre participation au programme, vous devrez :

i. Mener ses activités d'une manière qui reflète favorablement les produits, les services, la bonne volonté et la réputation de Dell.

ii. Mener ses activités de manière éthique et éviter toute pratique commerciale qui pourrait être perçue comme trompeuse, mensongère ou autrement inappropriée.

iii. Ne pas faire de fausse déclaration, par exemple en se présentant comme un employé de Dell.

iv. Ne pas faire de déclarations fausses ou trompeuses concernant Dell, ou les produits ou services de Dell.

v. Respecter les obligations qui vous incombent en vertu du Code de conduite des partenaires de Dell, qui se trouvent en ce moment [ici](#) (le « **Code de conduite** »).

vi. Respecter toutes les lois, règles et réglementations applicables en ce qui concerne les produits, services ou solutions que vous fournissez ou que vous recommandez aux clients finaux.

G. Vous acceptez de ne pas communiquer (à vos clients finaux ou à d'autres tiers), publier, transmettre ou afficher un billet de blogue un message sur les médias sociaux, un gazouillis, un message texte, une photographie, une vidéo, de la musique, un enregistrement audio/sonore, une œuvre d'art ou tout autre contenu, matériel ou information (collectivement, le « **matériel** ») contenant des informations sur Dell, les employés Dell, les produits Dell, les partenaires Dell, les fournisseurs de Dell ou d'autres membres :

i. qui viole ou enfreint les droits d'une autre partie, y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques de commerce, la vie privée, la publicité ou tout autre droit de propriété intellectuelle.

ii. qui est désobligeant, inapproprié, indécent, obscène, haineux, délictueux, diffamatoire ou calomnieux.

iii. qui est illégal, enfreint ou contraire aux lois ou réglementations de tout secteur de compétence où le matériel est créé.

iv. que vous savez, ou devriez raisonnablement juger, être fausses, inexactes ou trompeuses.

v. qui comporte des allégations nécessitant une justification, autres que celles fournies et approuvées par Dell.

vi. qui est, ou peut raisonnablement être considérée comme, un discours haineux, ou qui encourage le sectarisme, le racisme, la haine ou les préjugés à l'encontre d'un groupe ou d'un individu, ou qui encourage la discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion, la nationalité, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'âge.

vii. contenant du matériel ou du contenu lié à Dell ou au programme pour lequel vous avez été rémunéré ou semblez avoir reçu une rémunération ou obtenu la moindre considération de la part d'un tiers sans indiquer clairement que vous avez été rémunéré.

viii. n'est pas conforme au Code de conduite.

5.2 **Lois anticorruption.** Le terme « **Lois anticorruption** » désigne les lois anticorruption en vigueur dans les juridictions où vous exploitez ou achetez des produits ou des services Dell. Les lois anticorruption comprennent notamment la Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis et la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* du Canada de 1999. Les lois anticorruption s'appliquent à vos achats de produits et services Dell, ainsi qu'à l'exécution des services fournis à vos clients finaux. Vous acceptez de vous conformer aux lois anticorruption. Dans le cadre de votre participation au programme, vous ne prendrez pas, ou ne permettrez pas à un tiers de prendre, des mesures ni de s'engager dans des pratiques qui violeraient les lois anticorruption. Vous déclarez et garantissez que ni vous ni aucun de vos administrateurs, dirigeants ou employés, qui ont le pouvoir de prendre des décisions en ce qui concerne les présentes conditions ou votre participation au programme, n'êtes des représentants du gouvernement ou n'avez été reconnu coupable d'une infraction impliquant des pots-de-vin, de la corruption, de la fraude ou de la malhonnêteté, ou au autant que vous le sachiez, n'avez été ou ne faites l'objet d'une enquête, investigation ou procédure d'application de la loi par tout organisme gouvernemental, administratif ou réglementaire concernant toute infraction ou infraction présumée en vertu des lois anticorruption. Vous vous engagez a) à maintenir, pendant toute la durée des relations entre vous et Dell, vos propres politiques et procédures anticorruption, y compris des procédures adéquates conçues pour garantir que vous et tout tiers que vous embauchez en relation avec les produits ou services de Dell, les présentes conditions ou le programme respectez les lois anticorruption; b) à fournir une copie de ces politiques et procédures à Dell sur demande; et c) à surveiller et à appliquer les politiques et procédures appropriées. Dell peut, sans aucune responsabilité envers vous, résilier immédiatement les présentes conditions ou votre participation au programme, ou suspendre son exécution en vertu des présentes (y compris en retenant des récompenses), 1) si elle a des raisons de croire que vous avez enfreint les présentes conditions ou qu'une violation peut se produire, ou 2) si vous refusez de fournir les renseignements demandés par Dell pour confirmer votre conformité avec le présent paragraphe. Toutes les récompenses que Dell Technologies vous a versées seront automatiquement résiliées et annulées. Vous rembourserez rapidement ces récompenses (si elles ont été utilisées) à Dell si vous enfreignez les lois anticorruption dans le cadre d'une transaction pour laquelle les récompenses ont été payées.

5.3 Douanes, contrôles des exportations et respect des sanctions. Votre participation au programme et l'acceptation par Dell de toute commande de votre part ou de celle de vos clients finaux dépendent de votre accord et de votre respect de tous les éléments suivants :

A. Vous vous engagez à respecter et à assumer l'entière responsabilité de l'obtention et du respect des exigences de toutes les licences d'exportation, de réexportation, de transfert à l'intérieur du pays et d'importation, de tous les enregistrements et de toutes les autres autorisations gouvernementales relatives aux produits et services Dell que vous achetez et utilisez. Vous acceptez en outre que, en ce qui concerne les produits et services qui vous sont fournis par Dell et tous les biens ou services que vous fournissez à vos clients, vous ne passerez pas de contrat ni ne ferez affaire avec une personne, une société, une organisation ou une autre entité ni avec un pays ou un territoire (y compris, mais sans s'y limiter, Cuba, Iran, Corée du Nord, Syrie, Russie, Biélorussie et les régions ukrainiennes de Crimée, de Donetsk et de Louhansk), qui fait l'objet ou qui est visé par des sanctions ou des embargos commerciaux imposés par les États-Unis ou par d'autres gouvernements, ou qui est désigné comme figurant sur une liste de parties interdites, sanctionnées, frappées d'une mesure d'exclusion ou refusées, y compris, mais sans s'y limiter, celles imposées, administrées ou appliquées de temps à autre par le gouvernement des États-Unis, par l'intermédiaire du Bureau de contrôle des avoirs étrangers (OFAC) des États-Unis, du département du Trésor des États-Unis, du Bureau de l'industrie et de la sécurité (BIS) du département américain du commerce ou le département d'État des États-Unis, de l'Union européenne ou du Trésor de Sa Majesté du Royaume-Uni (collectivement, les « **sanctions** »), sans avoir obtenu au préalable toute licence ou autre autorisation gouvernementale requise ou d'une manière qui entraînerait le non-respect des sanctions par vous ou Dell.

B. Ni vous, ni aucune de vos sociétés affiliées, ni aucun de vos directeurs, administrateurs, dirigeants, membres des conseils d'administration (de supervision et de gestion) ou employés ne faites l'objet de sanctions.

C. Vous avez mis en place des contrôles et des systèmes adéquats pour filtrer les transactions de tous les clients et autres tiers susceptibles de vous aider, de profiter de vos services, de vous fournir des biens ou des services, ou de recevoir des biens ou des services de votre part, et vous êtes entièrement responsable de ce filtrage, afin de garantir la conformité avec les lois applicables en matière de sanctions.

D. Vous avez mis en place des procédures appropriées pour vous conformer aux exigences des lois et réglementations contre le boycott des États-Unis et des autres secteurs de compétence dans lesquels Dell Technologies exerce ses activités (et pour garantir un signalement en temps voulu).

E. Vous avez mis en place des politiques et des procédures adéquates pour vous assurer que les produits et services fournis dans le cadre des présentes conditions ou du présent programme, y compris les droits de propriété intellectuelle ou les secrets commerciaux qui peuvent les accompagner, ne seront pas exportés, réexportés, vendus, loués ou autrement transférés à, ou utilisés par, un utilisateur final engagé dans l'une des activités suivantes : (i) des activités liées aux armes de destruction massive, y compris toute activité liée à la conception, à la mise au point, à la production ou à l'utilisation : a) des activités liées aux armes, aux matières ou aux installations nucléaires; b) des activités liées à des missiles ou l'appui à des projets de missiles; ou c) des activités liées aux armes chimiques ou biologiques; (ii) des activités liées au terrorisme, (iii) des activités liées à des utilisations finales militaires dans certaines sociétés détenues ou contrôlées par le gouvernement de ces pays, ou liées à celles-ci, comme identifiées par les États-Unis et d'autres autorités gouvernementales compétentes en matière de licences; (iv) de l'exploration ou la production de pétrole et de gaz dans l'Arctique, en eaux profondes (à plus de 500 pieds) ou dans des formations de schiste en Russie ou dans des sociétés, des territoires ou toute autre entité russes désignés par le BIS ou l'OFAC, ou par ou avec eux.

F. Sauf interdiction légale ou procédure gouvernementale obligatoire, vous acceptez de notifier à Dell, de manière commercialement raisonnable, toute action ou communication gouvernementale que vous recevez ou dont vous avez connaissance concernant les sanctions ou la conformité commerciales en rapport avec les produits et/ou services fournis par ou à vous et à ou par Dell.

G. Tout bien, logiciel, toute technologie ou tout code source ou objet fourni par vous et installé sur les produits ou services Dell, exporté avec eux ou utilisé dans le cadre de ces produits ou services, est autorisé à l'exportation, à la réexportation ou au transfert en vertu d'une licence d'exportation que vous avez obtenue, ou est autrement exempté d'une telle autorisation.

H. Vous êtes responsable de la déclaration exacte et de la fourniture de toutes les licences d'exportation applicables, des informations relatives à la classification des produits, des déclarations d'utilisateur final et d'utilisation finale, et des déclarations de contrôle de destination requises par les lois applicables en matière de douanes, de contrôle des exportations et de sanctions.

I. Les exigences en matière de conformité commerciale, disponibles à l'adresse <http://www.dell.com/tradecompliance>, contiennent de plus amples informations et exigences sur la conformité aux lois et règlements liés à la présente section, et aux restrictions en vigueur que vous devez respecter.

J. Rien dans la présente section ne doit être interprété comme une autorisation de la part de Dell de commercialiser ou d'utiliser les produits ou services de Dell contrairement aux dispositions des présentes conditions. Dell se réserve tous les droits et recours pour faire respecter les exigences et restrictions de la présente section, y compris les mesures injonctives, les dommages, l'annulation ou la résiliation des présentes conditions et de votre participation au programme.

6. [Portail des membres.](#)

6.1 [Octroi de licence.](#) Dell peut vous fournir, ou vous pouvez recevoir, a) l'accès à des sites Web, plateformes, applications (Web ou mobiles), outils, formations et autres ressources en lien avec és au programme (collectivement, le « **portail des membres** ») et b) **des « informations »**, qui comprennent des renseignements confidentiels (tels que définis ci-dessous), des « **données client** » (telles que définies dans les conditions relatives aux données client disponibles [ici](#)) et des « **renseignements personnels** » (telles que définis ci-dessous). Sous réserve des conditions et restrictions énoncées dans le présent document, Dell vous accorde une licence limitée, révocable, non cessible, non transférable et non exclusive et ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence, tant que les présentes conditions sont en vigueur, vous permettant d'accéder au portail des membres et aux informations et de les utiliser uniquement pour votre usage interne et dans le but a) d'en savoir plus sur les produits et services Dell, b) de vous aider à communiquer avec vos clients finaux au sujet des produits et services Dell; et c) de développer vos services à valeur ajoutée pour permettre à vos clients finaux d'utiliser les produits et services de Dell et de soutenir ceux-ci. Vous utiliserez le portail des membres et les informations uniquement conformément (i) aux présentes conditions, (ii) à toutes les conditions générales supplémentaires pouvant accompagner le portail des membres ou les informations, comme un accord de contrat par clic ou de conclusion de convention en ligne, ou un avis indiquant que des conditions supplémentaires s'appliquent au portail des membres ou aux informations (collectivement, les « **conditions connexes** »), et (iii) aux conditions d'utilisation du site qui se trouvent [ici](#) si vous accédez au portail des membres ou aux informations, ou les utilisez, par l'intermédiaire d'un site Web Dell. Vous utiliserez et gèrerez les données client conformément aux conditions relatives aux données client énoncées [ici](#). En cas de conflit entre ces conditions, l'ordre de priorité est le suivant : les conditions connexes, les conditions relatives aux données client, les présentes conditions, puis les conditions d'utilisation du site. Toutes les informations restent la propriété de Dell. Tous les droits qui ne vous sont pas expressément accordés sont réservés par Dell.

6.2 [Conditions d'accès.](#) En tant que membre, il est de votre responsabilité a) de gérer l'autorisation et l'accès au portail des membres pour le personnel de votre entreprise, en vous assurant que chaque utilisateur dispose des droits d'accès appropriés, y compris la désactivation rapide de l'accès pour le personnel réaffecté ou licencié; b) de fournir un avis écrit rapide à Dell de tout changement pouvant avoir une incidence sur votre participation au programme ou sur votre accès au portail des membres; et c) de désigner une personne (« **administrateur de compte membre** ») pour exécuter les tâches décrites dans les sous-parties a) et b) ci-dessus, et pour recevoir tout avis que Dell est tenue de donner en vertu des présentes conditions.

6.3 [Erreurs et disponibilité.](#) Dell n'est pas responsable des erreurs ou des retards de transmission qui pourraient se produire dans le portail des membres. Les procédures de sécurité utilisées dans le portail des membres sont uniquement destinées à l'authentification d'une transmission. Toutes les transmissions sont considérées comme reçues par Dell uniquement lorsqu'elles sont effectivement reçues par Dell. L'accès au portail des membres peut être indisponible sans préavis à certains moments, et Dell ne pourra être tenue responsable des dommages ou des pertes qui pourraient en résulter.

7. [Logos et marques commerciales de Dell.](#) Si vous êtes admissible en tant que membre Premium ou Elite (conformément aux exigences énoncées sur la page des avantages du programme du portail des membres), Dell accepte de vous accorder une licence limitée, révocable, non cessible, libre de redevances et non exclusive, et ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence, pour utiliser son nom, son logo et ses marques de commerce et de service (les « **marques Dell** ») dans le but d'identifier avec précision les produits Dell et les services connexes, et de décrire le programme aux clients finaux conformément aux présentes conditions. Vous devez obtenir l'approbation écrite préalable de Dell pour toute utilisation des marques Dell, et vous acceptez de préserver et de respecter la valeur et l'intégrité des marques Dell, et de vous conformer à toutes les directives relatives aux marques, aux marques de commerce et aux logos de Dell. Vous devez modifier ou corriger, à vos frais, toute activité ou tout document que Dell juge inexact, répréhensible, trompeur ou constitue un usage abusif des marques Dell. Vous acceptez que les marques Dell soient et restent la propriété de Dell. Vous ne pouvez pas enregistrer ou utiliser un nom de domaine, un nom commercial, une adresse courriel, un pseudonyme de réseau social ou toute autre désignation d'identité ou d'origine contenant des marques Dell ou des marques similaires au point de prêter à confusion sans l'autorisation écrite préalable de Dell, et vous devez céder ces désignations à Dell à vos frais à la demande de Dell. Vous n'intégrerez pas les marques Dell dans les noms de vos produits, vos noms de services ou toute autre désignation similaire. Vous n'utiliserez pas les marques Dell dans la publicité sur les moteurs de recherche, que ce soit comme

mot-clé ou dans les annonces paraissant dans les moteurs de recherche, sans l'autorisation écrite préalable de Dell. Toutefois, cette restriction d'utilisation ne s'appliquera pas là où la loi applicable l'interdit. En particulier, les enchères sur des mots-clés sont autorisées sans l'autorisation écrite préalable de Dell dans l'Espace économique européen (EEE), en Suisse, à Saint-Marin, dans l'État du Vatican, en Australie et au Japon. Votre utilisation des marques Dell s'applique uniquement au profit de Dell. Vous reconnaissez que les images et les illustrations qui vous sont fournies par Dell concernant les produits ou services Dell sont protégées par le droit d'auteur ou sous licence de Dell, et vous ne modifierez pas ces images ou illustrations ni ne les utiliserez en dehors du contexte dans lequel elles vous ont été fournies.

8. Résiliation du contrat.

8.1 **Résiliation.** Vous pouvez vous retirer du programme en tout temps en avisant Dell par écrit. Dell peut suspendre ou résilier votre participation au programme, en tout ou en partie, sans préavis écrit : a) pour toute violation des présentes conditions ou de tout autre accord lié à votre participation au programme, ou b) pour toute tentative de nuire à l'intégrité du programme selon la détermination de Dell. De plus, Dell, à sa seule discrétion, peut résilier les présentes conditions ou le programme en tout ou en partie, pour tous les membres du programme, ou pour vous seul, sans motif, moyennant un préavis de dix (10) jours.

8.2 **Effet de la résiliation.** En cas de résiliation des présentes conditions ou de votre participation au programme pour quelque raison que ce soit, la licence et les droits qui vous sont accordés en vertu des présentes conditions prendront fin, vous cesserez d'utiliser les informations, les marques Dell et le portail des membres et vous retournerez rapidement à Dell toutes les copies tangibles des renseignements en votre possession ou en celle de votre personnel, et ce, à vos propres frais. Rien dans la présente section ne limitera les droits de Dell à exercer d'autres recours juridiques, y compris une mesure judiciaire immédiate. Toutes les dispositions qui, de par leur nature, sont destinées à survivre à la résiliation restent en vigueur.

8.3 **Résiliation de l'accès au portail des membres.** Dell a le droit de résilier ou d'interrompre votre accès ou celui de tout membre de votre personnel à l'information ou au portail des membres, à sa convenance.

9. **EXCLUSION DE GARANTIE. DELL NE FOURNIT AUCUNE GARANTIE OU CONDITION ET REJETTE SPÉCIFIQUEMENT TOUTES LES GARANTIES ET CONDITIONS RELATIVES AU PROGRAMME (Y COMPRIS TOUTES LES INFORMATIONS, TOUS LES OUTILS ET TOUS LES AUTRES MATÉRIELS LIÉS AU PROGRAMME OU FOURNIS DANS LE CADRE DE CELUI-CI), QU'ELLES SOIENT EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU DE NON-VIOLATION, ET TOUTE GARANTIE DÉCOULANT D'UN STATUT, DE L'APPLICATION DE LA LOI, D'UN USAGE COMMERCIAL OU D'UNE PERFORMANCE, OU D'UN USAGE COMMERCIAL. VOUS COMPRENEZ QUE LE PROGRAMME NE GARANTIT PAS QUE VOUS RÉALISEREZ DES VENTES OU DES PROFITS. TOUTES LES INFORMATIONS RELATIVES À DELL SONT FOURNIES « TELLES QUELLES ».**

10. **Indemnisation.** Vous indemnisez, défendez et dégagez de toute responsabilité Dell et ses sociétés affiliées, filiales, sociétés mères et apparentées, dirigeants, administrateurs, agents et employés en cas de réclamations, de règlements, de jugements, de responsabilités, de dommages, de pertes, de poursuites et de dépenses de quelque nature que ce soit, y compris les honoraires d'avocats externes raisonnables (et les frais encourus pour l'application de cette disposition), découlant de ce qui suit : sur la base de ou en relation avec, (i) toute violation ou violation présumée de vos obligations ou responsabilités en vertu des présentes Conditions, y compris l'une de vos déclarations, garanties ou omissions en vertu des présentes; (ii) votre négligence ou violation présumée ou réelle de la loi applicable; (iii) les recommandations et/ou les services que vous fournissez à vos clients finaux; ou (iv) la mort, les blessures corporelles ou les dommages matériels causés à un tiers réellement ou prétendument causés en tout ou en partie par vos actions ou omissions. Vous ne réglerez aucune réclamation en vertu de la présente section sans le consentement écrit préalable de Dell, ce consentement ne devant pas être refusé de manière déraisonnable.

11. **Limitation de responsabilité.** Dell ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages accessoires, indirects, spéciaux ou consécutifs quels qu'ils soient, même si elle a été informée, connaissait ou aurait dû connaître la possibilité de tels dommages. Dell n'est en aucun cas responsable des pertes de revenus, de recettes ou de bénéfices, de possibilités commerciales, de bonne volonté ou de réputation, de données ou de logiciels perdus ou corrompus, d'interruptions d'activité ou d'approvisionnement en produits ou services de tiers. La responsabilité totale de Dell en vertu de ces conditions ne doit pas dépasser le montant des récompenses que Dell vous a versées pour les achats admissibles que vous avez effectués au cours des douze (12) mois précédents.

12. [Information.](#)

12.1 [Renseignements confidentiels.](#) Dans le cadre du programme, vous pouvez avoir accès ou être exposé (par le biais du portail des membres ou d'autres moyens) à des documents, des données ou des informations, sous forme écrite, orale, électronique, sur un site Web ou autre, qui ne sont pas généralement connus du public (collectivement, les « renseignements confidentiels »). Vous assurerez la confidentialité de tous les renseignements confidentiels jusqu'à trois (3) ans après la résiliation des présentes conditions, en faisant preuve d'au moins le même degré de diligence que celui que vous utilisez pour protéger vos propres renseignements confidentiels, mais pas moins qu'un niveau de diligence raisonnable. Nonobstant toute disposition contraire des présentes conditions, vos obligations de confidentialité concernant les renseignements personnels et les secrets commerciaux (y compris les informations techniques sur les produits et services et toutes les informations sur les produits et services non encore commercialisés) de Dell n'expireront jamais. Vous ne pouvez communiquer les renseignements confidentiels qu'à vos employés qui ont besoin de les connaître dans le cadre de la relation commerciale entre vous et Dell et qui sont soumis à des obligations de confidentialité juridiquement contraignantes au moins aussi restrictives que celles qui vous sont imposées dans les présentes conditions. Vous êtes entièrement responsable de toute violation des dispositions du présent paragraphe par votre personnel. Ces obligations de confidentialité ne s'appliquent pas à un renseignement confidentiel : a) dont vous pouvez démontrer qu'il était déjà en votre possession avant de le recevoir de Dell; b) qui est ou devient accessible au public sans qu'il y ait faute de votre part ni de votre personnel; ou c) qui est reçu légitimement d'un tiers qui n'a pas d'obligation de confidentialité. Si vous êtes tenu par un organisme gouvernemental ou un tribunal de divulguer des renseignements confidentiels, dans la mesure où la loi le permet, vous acceptez de donner à Dell un préavis raisonnable afin que celle-ci puisse contester la divulgation ou demander une ordonnance de protection. Vous reconnaissez que les dommages causés par la divulgation inappropriée de renseignements confidentiels peuvent être irréparables et que Dell est en droit de demander une réparation équitable, y compris une injonction et une injonction préliminaire, en plus de tous les autres recours disponibles en droit ou en équité. Nonobstant tout accord de confidentialité séparé que vous pourriez avoir avec Dell, vous autorisez et acceptez que les renseignements concernant votre activité avec Dell et les renseignements, y compris les renseignements personnels, que vous fournissez à Dell dans le cadre du programme puissent être consultés et utilisés par Dell, ses employés et ses entrepreneurs, à des fins de vente et de marketing et à toute fin liée au programme ou à la relation entre vous et Dell (collectivement, l'« objectif ») et peuvent être divulgués par Dell en fonction des besoins de l'objectif ou pour remplir les obligations de Dell à votre égard et/ou à l'égard de vos clients finaux.

12.2 [Renseignements personnels.](#) Si vous fournissez à Dell des renseignements personnels concernant votre personnel, vos clients ou vos clients potentiels, vous déclarez avoir obtenu l'autorisation permettant à Dell de recevoir lesdits renseignements personnels et de les utiliser et de les divulguer comme l'autorisent les présentes conditions. Tel qu'il est utilisé dans les présentes conditions, le terme « **renseignements personnels** » désigne toute information ou donnée qui, seule ou associée à toute autre information, se rapporte à une personne physique identifiée ou identifiable, ou aux données considérées comme des données personnelles telles que définies par les lois applicables.

13. [Confidentialité.](#) Veuillez consulter la [Déclaration en matière de protection de la vie privée](#) et les informations connexes concernant votre vie privée et l'utilisation de vos informations par Dell. Dell peut choisir de mettre certains renseignements qu'elle recueille sur votre entreprise à la disposition des entreprises avec lesquelles elle entretient une relation stratégique, y compris les entreprises qui réalisent des études de marché pour le compte de Dell, ou qui proposent des produits ou services destinés à vous ou à vos clients. Ces renseignements seront fournis en vertu d'ententes de confidentialité conclues entre Dell et ces partenaires, et pourront être utilisés pour vous aviser de produits, de services ou de programmes qui, selon Dell, pourraient vous intéresser.

14. [Dispositions diverses.](#)

14.1 [Cession.](#) Vous ne pouvez pas céder, ni remplacer les présentes conditions ou l'un de vos droits en vertu du programme ou des présentes conditions, ni déléguer vos obligations à un tiers, volontairement ou involontairement, que ce soit par fusion, consolidation, dissolution, effet de la loi ou de toute autre manière, sans le consentement écrit exprès de Dell. Dell se réserve le droit d'annuler toute prétendue cession, délégation ou tout remplacement qui viole la phrase précédente. Dans la mesure où Dell consent à une cession, un remplacement ou une délégation, les présentes conditions (y compris les droits et obligations) s'appliquent au profit de vos ayants droit autorisés par voie de fusion, d'acquisition ou autrement, et les lient.

14.2 [Sous-traitants indépendants.](#) Vous et Dell êtes des sous-traitants indépendants et n'avez pas le pouvoir de vous lier mutuellement. Ni les présentes conditions ni votre participation au programme ne seront considérées comme créant un partenariat, une agence, une coentreprise, une franchise ou tout autre arrangement similaire. Aucune des parties ne fera de déclaration ou ne donnera de garantie au nom de l'autre partie. Aucune des parties n'est ou ne prétendra être une représentante légale, un franchisé, un agent ou un employé de l'autre partie.

14.3 **Résolution de litiges.** Comme condition préalable au dépôt d'une action en justice, Dell et vous tenterez de résoudre toute réclamation, controverse ou tout litige découlant du programme ou des présentes conditions ou s'y rapportant (« **litige** ») en négociant avec des personnes pleinement autorisées à résoudre le litige ou en recourant à un médiateur mutuellement acceptable, plutôt qu'en recourant à une action en justice. L'existence ou les résultats de toute négociation ou médiation seront traités de manière confidentielle. Bien que le fond du litige sous-jacent soit résolu conformément au présent article, toute partie a le droit d'obtenir d'un tribunal compétent une ordonnance d'interdiction temporaire, une injonction préliminaire ou toute autre réparation équitable pour préserver le statu quo, prévenir un préjudice irréparable, éviter l'expiration de tout délai de prescription applicable ou préserver une position supérieure par rapport aux autres créanciers. Si les parties sont incapables de résoudre le litige dans les trente (30) jours (ou tout autre délai mutuellement convenu) suivant l'avis dudit litige à l'autre partie, les parties seront libres d'exercer tous les recours disponibles en droit ou en équité. En cas de litige (autre que les efforts de Dell pour recouvrer auprès de vous les montants en souffrance), chaque partie assumera ses propres frais et coûts juridiques et renonce expressément à tout droit légal à ces frais pouvant exister en vertu de la loi applicable.

14.4 **Force majeure.** Dell ne sera pas responsable de tout retard ou manquement à ses obligations pendant toute période si l'exécution est retardée ou rendue irréalisable ou impossible en raison de circonstances indépendantes de sa volonté.

14.5 **Droit applicable.** Les présentes conditions et tout différend découlant du programme ou des présentes conditions ou s'y rapportant sont régis par les lois de la province de l'Ontario et les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent, sans égard à ses règles en matière de conflit de lois. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas. Dans la mesure où la loi le permet, les tribunaux provinciaux et fédéraux applicables situés à Toronto, en Ontario, auront la compétence exclusive pour tout litige. Les parties s'engagent à renoncer, dans la mesure permise par la loi, au droit à un procès avec jury pour régler tout litige. ***Ni Dell ni vous n'êtes autorisés à joindre ou regrouper des réclamations avec ou contre d'autres d'autres membres du programme ou des tiers, ni présenter une réclamation à titre de représentant, de recours collectif ou en qualité de procureur général privé.***

14.6 **Modifications.** Dell se réserve le droit de modifier le programme, y compris les conditions d'admissibilité, les avantages du programme (y compris les rabais, les incitatifs et les prix) et les présentes conditions générales (y compris toutes les conditions générales et tous les documents auxquels il est fait référence dans les présentes), en tout temps et sans préavis. En continuant à participer au programme, vous acceptez de manière contraignante les modifications et vous les acceptez.

14.7 **Divisibilité.** Si une partie des présentes conditions est déclarée ou jugée illégale, invalide ou inapplicable, cette partie sera rayée ou modifiée dans la mesure nécessaire pour la rendre légale, valide et exécutoire tout en préservant l'intention initiale des parties dans toute la mesure du possible. Les autres parties des présentes conditions resteront en vigueur et ne seront pas touchées.

14.8 **Renonciation.** Le fait que Dell n'applique pas une disposition des présentes conditions ne constitue pas une renonciation à l'application future de cette disposition ou de toute autre disposition des présentes conditions. Aucune renonciation ne sera valable à l'encontre de Dell si elle n'est pas écrite et signée par un représentant autorisé de Dell.

14.9 **Références.** Vous ne devez pas, directement ou indirectement, publier de la publicité écrite, du matériel de marketing, un communiqué de presse ou toute autre annonce publique liée de quelque manière que ce soit aux présentes conditions, à votre participation au programme ou à votre relation avec Dell, sans l'approbation écrite préalable de Dell Technologies.

14.10 **Titres, interprétation et langue.** Les titres des sections et des sous-sections utilisés dans le présent document ne sont utilisés que pour des raisons de commodité et de référence et ne doivent pas être pris en compte dans l'interprétation des présentes conditions. Toutes les références aux « sections » et aux « sous-sections » dans les présentes seront considérées comme des références aux sections des présentes conditions. Les mots « comprend », « comprennent » et « y compris », ainsi que leurs autres variantes, ne seront pas considérés comme des conditions de limitation, mais seront plutôt réputés être suivis des mots « sans s'y limiter ». Les parties confirment qu'elles souhaitent que les présentes conditions, ainsi que les autres documents relatifs aux présentes conditions, y compris tous les avis, aient été et soient rédigés en anglais uniquement.

14.11 **Intégralité de l'Accord.** Ces conditions (y compris toutes les conditions générales et tous les documents pouvant être modifiés, qui y sont référencés) constituent l'intégralité de l'accord entre vous et Dell concernant le programme et votre participation au programme, et remplacent toutes les conditions ou accords antérieurs entre vous et Dell concernant le programme et votre participation au programme. Vous renoncez expressément à vous fier aux déclarations ou représentations faites par Dell qui ne sont pas reprises dans les présentes conditions.